



AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

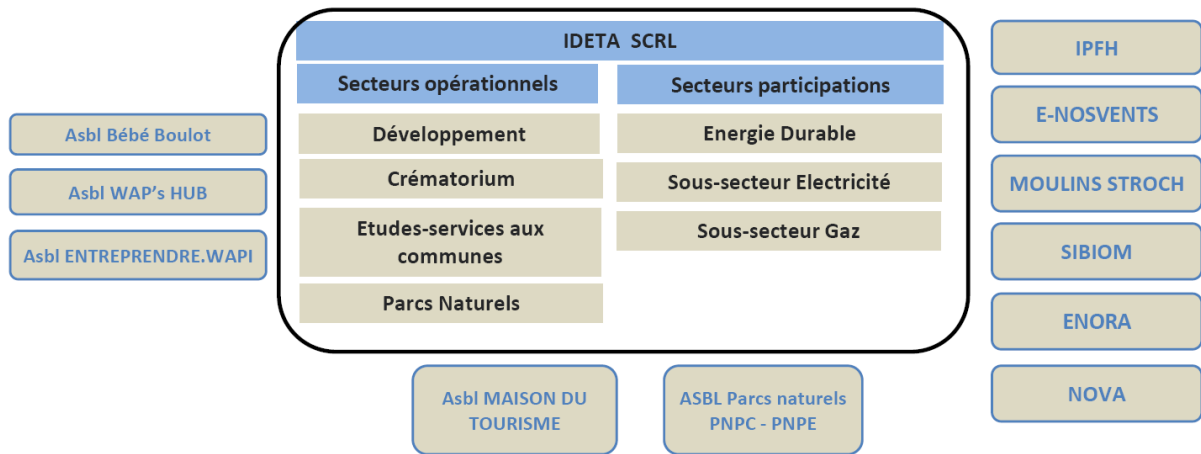
RAPPORT D'ACTIVITES

2018

TABLE DES MATIERES

- I. IDETA - COMPOSITION PAR SECTEURS D'ACTIVITES
 - II. DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES
 - III. ACCUEIL D'ENTREPRISES
 - IV. LOCATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES
 - V. ANIMATION ECONOMIQUE
 - VI. GESTION DES MAISONS D'ENFANTS
 - VII. DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
 - VIII. GESTION DES PARTICIPATIONS
 - IX. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ÉTUDES ET TOURISME
 - X. GOUVERNANCE TERRITORIALE
 - XI. CREMATORIUM LES BLANCS ARBRES
 - XII. SERVICES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION
 - XIII. ANNEXES
- Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées**

I. IDETA - COMPOSITION PAR SECTEURS D'ACTIVITES



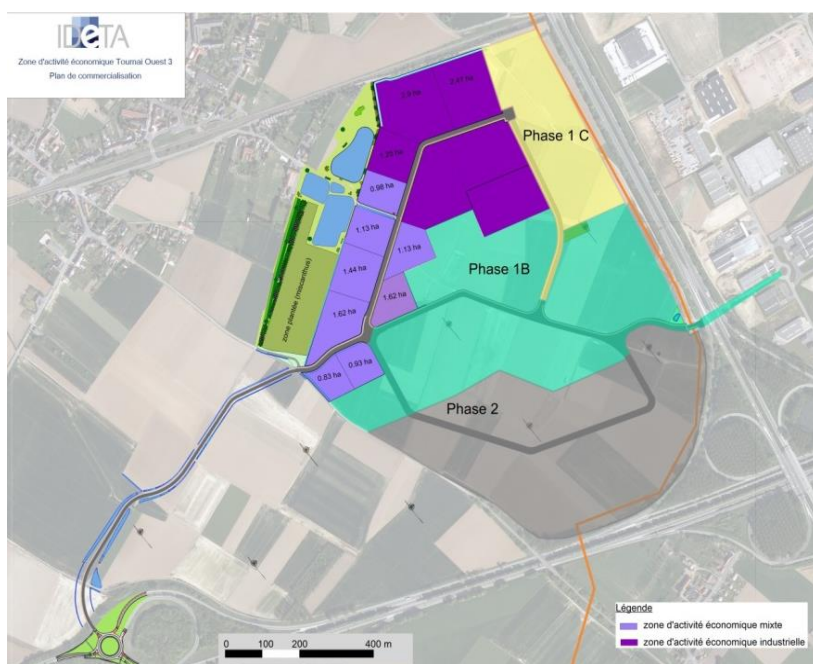
II. DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

L'année 2018 a vu la concrétisation des programmes d'investissements dans de nombreux chantiers. Ce sont 18.500.000 € qui ont été investis dans l'aménagement et l'équipement des parcs d'activités économiques ainsi que dans la création de nouveaux immeubles pour l'hébergement d'entreprises. Ce montant comporte les investissements principaux suivants :

- Bâtiments d'accueil d'entreprises : 6.400.000 € ;
- Aménagement des Parcs d'activités économiques :
 - Acquisitions : 500.000 € ;
 - Etudes et travaux : 11.600.000 €.

AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

TOURNAI OUEST 3 :



La phase active de l'aménagement de ce parc est en cours. Pour rappel, le permis d'urbanisme couvrant la réalisation de l'aménagement de la phase 1 A ainsi que de la voirie d'accès a été octroyé en septembre 2016.

La mise en œuvre d'une première phase de travaux d'aménagement et d'équipement du parc d'activités économiques a pu démarrer en mars 2018 avec la réalisation des investigations archéologiques. Les terrassements ont, quant à

eux, démarré en mai 2018. Les travaux se sont poursuivis et en fin 2018, les terrassements des bassins de rétention et parcelles, la fondation de la voirie et la pose des différents impétrants se finalisaient.

La fin de chantier est attendue pour août 2019 et ce sont 25ha qui seront ainsi commercialisables.

Parallèlement au démarrage des travaux de cette première phase et compte tenu de l'intérêt manifesté par les investisseurs pour ce nouveau parc, les études et procédures ont été initiées pour mettre en œuvre une seconde phase de 20ha assurant également une liaison vers Tournai Ouest 2. Le permis d'urbanisme a été introduit en juillet 2018 et l'enquête publique relative à l'ouverture de voirie s'est clôturée en décembre 2018.

En complément des travaux d'aménagement du parc, une voirie d'accès longue de 940m reliera le parc d'activités économiques directement à l'autoroute A8 via un rond-point sur la RN7 à mettre en

œuvre par le SPW infrastructures routières. Toutes les procédures liées aux marchés publics de ce giratoire sont finalisées et le début des travaux est planifié pour le premier trimestre 2019.

Le montant total des investissements pour la réalisation des phases 1A, 1B et 1C ainsi que de la voirie d'accès et du giratoire est de l'ordre de 17.000.000€. Ils s'étalent de 2018 à 2021. Plus de 3.900.000 € y ont été investis en 2018.



PECQ PONT BLEU :

Nous espérons recevoir la décision relative au dossier de reconnaissance et d'expropriation, introduit en mars 2016, au cours de l'année 2018 afin de pouvoir entamer les acquisitions. Cet arrêté ne nous est pas parvenu, il est attendu pour le 1^{er} trimestre 2019. Le permis d'urbanisme pour l'aménagement du Parc d'activités économiques, introduit en septembre 2017 et complété en avril 2018 pour intégrer les nouvelles dispositions du CODT est à l'instruction. La décision devrait nous parvenir pour le mois d'août 2019.

ORIENTIS 4 (OLLIGNIES) :

En extension du Parc logistique Orientis, il a été procédé à l'acquisition de 7 habitations rue Victor Lampe à Ollignies dont les parcelles sont reprises dans l'arrêté de reconnaissance et d'expropriation du parc d'activités économiques. Le permis d'urbanisme pour la démolition de ces habitations a été octroyé en novembre 2018. L'entreprise chargée de la démolition a été notifiée fin 2018 et les travaux seront réalisés au printemps 2019.

POLARIS (PÉRUWELZ-BELOEIL) :

Les travaux d'aménagement et d'équipement d'une première phase de 46 ha se sont poursuivis au cours de l'année 2018. L'entrée du Parc d'Activités Economiques a fait l'objet d'un aménagement complémentaire sur lequel viendra s'implanter le nouveau bâtiment d'accueil pour entreprise.

Le montant d'investissement pour l'aménagement du parc d'activités économiques en 2018 est de 2.960.000€ et le montant global d'investissement pour cette première phase sera de l'ordre de 9.000.000€.



DELTA ZONE (ANTOING) :

Le projet de plan communal d'aménagement visant à créer un parc d'activités économiques de 32ha a été approuvé par le Conseil Communal en août 2018 et l'enquête publique proposée au public en novembre/décembre 2018. La procédure se poursuivra en 2019 avec l'adoption définitive par le conseil Communal d'Antoing et par le Ministre. A la suite, nous pourrons procéder à l'élaboration du dossier de reconnaissance économique et d'expropriation et in fine acquérir les parcelles à la SNCB.

AUTRES PROJETS CONNEXES FINALISES EN 2018

- **Lessines liaison A8 (Maîtrise d'ouvrage SPW DGO1) :**
Cette liaison a été ouverte à la circulation après des travaux qui ont duré plus de 3 ans (début en août 2015), le montant des travaux est de l'ordre de 21.300.000€ cofinancés par IDETA sur base d'un subside d'équipement de Parc Activités Economiques et par le SPW-DGO1. En 2018, nous y avons consacré 5.400.000 € ;
- **Accessibilité à Tournai Ouest :**
 - Aménagement d'un cheminement pour améliorer l'accessibilité du parc d'activités économiques aux modes doux. Il s'agissait d'une première phase visant plus spécifiquement l'accessibilité au quartier NEGUNDO ;
 - Tournai Ouest 1 : création d'un parking de 80 emplacements dans le quartier de Negundo.

PRÉPARATION DES FUTURS PARCS À L'HORIZON 2025

Tout en poursuivant les chantiers déjà entrepris, les procédures visant à la création de nouveaux projets de parcs d'activité se sont poursuivies. Sont ici concernés plus précisément :

- **Leuze Europe 3** - 40 ha : suivi de la procédure de révision de plan de secteur (réalisation d'une étude sur les incidences de l'avant-projet) ;
- **Celles - Mont-de-l'Enclus** - 20 ha : suivi de la procédure suite à l'introduction de la demande de révision planologique en juillet 2016 ;
- **Tournai Est** (Gaurain-Ramecroix - Barry) - 80 ha : réalisation de la pré-étude de faisabilité.

Le dossier Tournai Eurométropole visant la création de 50ha ne sera pas poursuivi. Il s'agira donc de « relocaliser » les superficies des projets non aboutis, le déficit en espace dédié au développement économique de la Wallonie picarde restant toujours d'actualité.

Si la Wallonie picarde fait preuve d'un dynamisme économique important, soulignons toutefois la difficulté croissante de localiser de nouveaux parcs d'activité économiques ou d'étendre les parcs existants sur notre territoire. En effet, bien que la demande en terrains et les projets d'investissement ne faiblissent pas, la rareté et le prix des terres disponibles, les difficultés administratives, les obstacles juridiques et les procédures de recours, la longueur des procédures d'aménagement du territoire ainsi que les coûts d'équipement sans cesse croissants soulèvent des questionnements quant à la capacité à soutenir la dynamique économique de notre région dans la décennie à venir.

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT DES ENTREPRISES

Les subsides octroyés dans le cadre du programme FEDER 2014-2020 ont permis à IDETA de poursuivre son programme de développement et consolidation de ses infrastructures d'hébergement pour les entreprises à Tournai et Enghien.

TECHNICITE à TOURNAI

Les travaux d'aménagement du complexe TechniCité situé au cœur de Tournai se sont poursuivis au cours de 2018. Pour la fin janvier 2019, le chantier sera finalisé. L'investissement d'IDETA sur ce site est de l'ordre de 10.000.000€ et est financé par le FEDER et le PLAN MARSHALL.

Dans sa partie dédiée à l'activité économique, le site comprend :

- des halls relais dont un sera dédié au FabLab ;



- un centre d'entreprise ;
- le bâtiment du HUB créatif de Wallonie picarde animé par le Wap's Hub ;
- l'aménagement des abords dans le périmètre de reconnaissance économique.

En outre, le projet comprend également la réalisation de nouveaux bains-douches et d'un espace de cohésion sociale pour le compte de la Ville de Tournai, 32 appartements, des locaux à vocation commerciale ou de service, ainsi qu'un bâtiment pour la Maison Médicale réalisés et financés par l'adjudicataire du marché. IDETA assume la maîtrise d'ouvrage de tous les projets publics.



EXTENSION DE LA LANTERNE A ENGHEN

Complémentaire au centre d'entreprise et halls relais de La PETITE LANterne inaugurés en novembre 2017 dans le Parc d'activité économique QUALITIS à Enghien, les études et procédures de marchés publics pour l'aménagement de parkings et des abords extérieurs ont été menées dès le début de l'année 2018 et ont permis un démarrage des travaux en fin d'année.

Les infrastructures d'hébergement seront également consolidées par la création de 3 nouveaux halls relais financés grâce à un renforcement budgétaire FEDER de 2.700.000€ octroyé par le Gouvernement Wallon.

INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES A POLARIS

Enfin, IDETA a également donné l'ordre de commencer le marché relatif à la construction d'une infrastructure d'accueil pour jeunes entreprises dans le nouveau Parc d'Activités Economiques POLARIS. Cette infrastructure comportera 3 halls relais et un centre d'entreprise pouvant accueillir 8 jeunes entreprises. Cette infrastructure a été conçue pour atteindre de haute performance énergétique tout en assurant un excellent confort et une souplesse aux utilisateurs. L'investissement programmé est de 2.500.000€.

Ventes de terrains sur les parcs d'activité économique

Avec des ventes pour un montant de 2.723.000€ réalisées en 2018, nous atteignons sur la période 2017-2018 un total cumulé de vente de 9.865.000€ sur un objectif fixé à 21.000.000€ dans le plan stratégique 2017-2019.

Le glissement sur 2019 de certaines ventes programmées en 2018 et les options payées par les entreprises tendent à nous conforter quant à la réalisation de cet objectif à l'issue du plan stratégique.

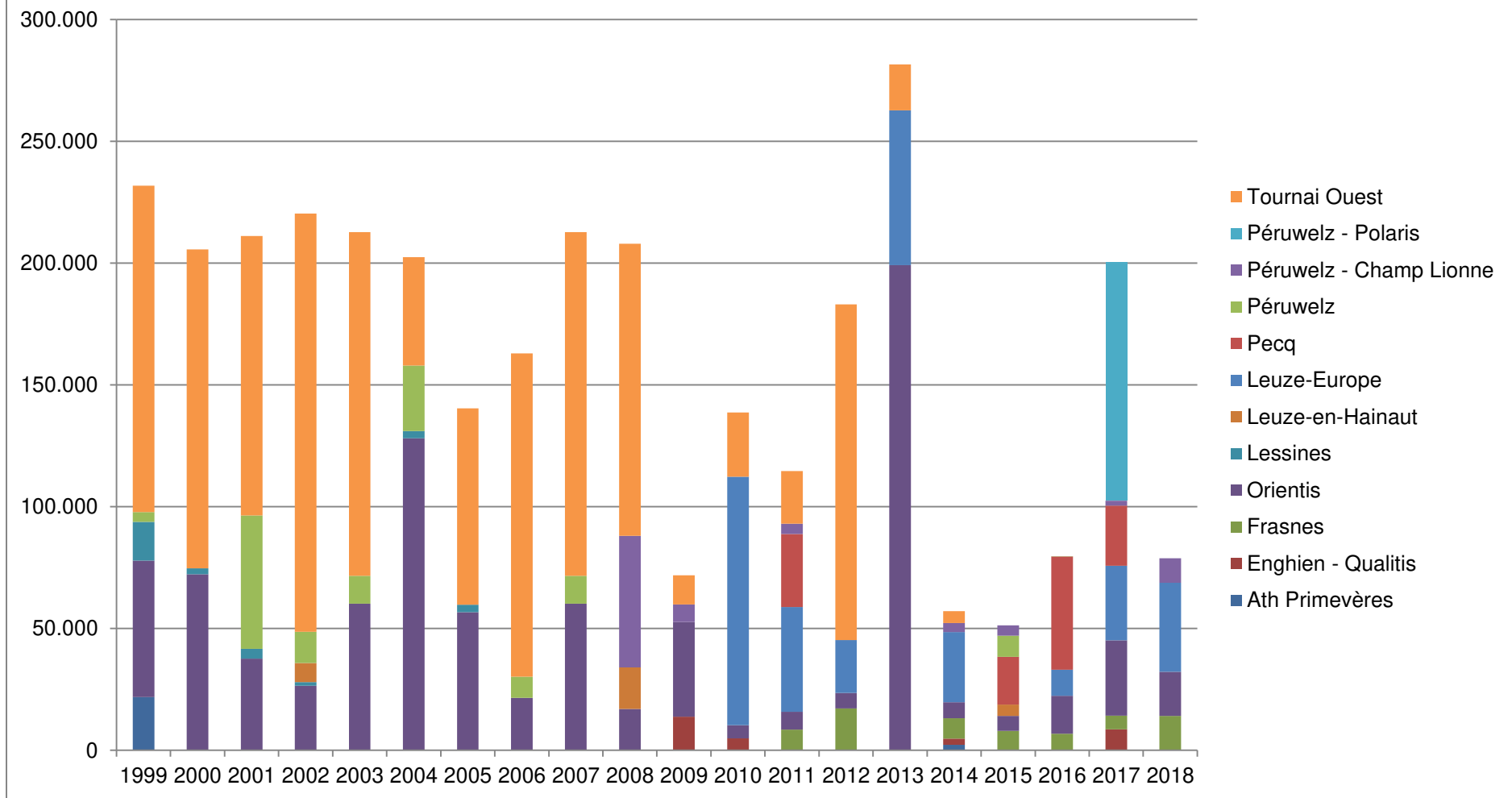
Ventes sur parcs d'activités économiques

PAE concerné	Superficie parcelle en m ²	C.A. en €
Port de Pecq		
Leuze-Europe 2	36.526	
Orientis 1 (Ath)		
Orientis 2 (Ath)		
Orientis 3 (Lessines)	18.190	
La Sucrerie (Frasnes)	14.070	
Champ Lionne (Péruwelz)	10.021	
Polaris (Péruwelz-Beloeil)		
Qualitis (Enghien)		
Total	78.807	2.723.768

Il convient également d'ajouter à ce chiffre de ventes de terrains la vente de halls relais amortis pour près de 900.000€.

Le total des ventes dans nos parcs d'activité économique (PAE) s'élève à près de 8ha, représentant 14 dossiers d'implantation d'entreprises permettant la création ou la consolidation de plus de 170 emplois.

Évolution annuelle des ventes par ZAE



IV. LOCATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

La location d'infrastructures économiques a connu une situation stable. Pas moins de 105 entreprises totalisant plus de 389 emplois ont loué un hall relais ou des bureaux dans nos bâtiments.

2018	TOURNAI OUEST	TOURNAI CENTRE	FRASNES	PERUWEL Z	ORIENTIS	QUALITIS	TOTAL
Entreprises hébergés (moyenne)	24	20	17	1	19	24	105
Emplois hébergés (moyenne)	73	24	63	2	146	81	389
Taux d'occupation moyen – Halls relais	82%	pas de HR	100%	58%	90%	77%	81%
Taux d'occupation moyen – Centres d'entreprises	72%	100%	90%	pas de CE	98%	75%	87%
Taux d'occupation Moyen Espaces partagés/coworking	26%	83%	18%	pas d'EP	pas d'EP	74%	50%

Il est à noter que les statistiques en termes d'entreprises et emplois hébergés sont légèrement supérieures par rapport à 2017. En ce qui concerne les statistiques d'occupation des halls relais ainsi que des centres d'entreprises, nous constatons qu'elles sont légèrement inférieures par rapport à 2017. Cependant, ces moyennes ont été calculées sur une année complète. Or, la commercialisation de la Petit Lanterne a débuté en avril 2018. Il en va de même pour le coworking de Frasnes mis à la location seulement à partir de juin 2018.

V. ANIMATION ECONOMIQUE

En 2018, nous avons travaillé l'animation économique essentiellement au travers quatre outils : Entreprendre.Wapi - Wap's hub - Digital Attraxion - Coopération transfrontalière/Interreg.

1. ENTREPRENDRE.WAPI

« La plateforme d'accompagnement des entreprises de Wallonie picarde »

Nouvelle structure, Entreprendre.Wapi a été mise en place en février 2016 grâce à l'intervention du Fonds européen de développement économique régional (FEDER). Elle regroupe les activités d'animation économique qu'exerçaient individuellement les agences de développement IDETA et IEG, le fonds d'investissement Wapinvest et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde. Son objectif est l'accompagnement individuel des startups, des PME et des entreprises de Wallonie picarde afin de faciliter la création d'emplois et le développement de valeur ajoutée au sein du territoire. Entreprendre.Wapi concentre ses efforts sur 6 axes :

- l'aide à la création d'entreprises ;
- l'aide au développement des entreprises ;
- l'accompagnement spécifique des entreprises à haut potentiel de croissance et à forte rentabilité ;
- l'intelligence stratégique ;
- l'aide à la gestion des consommations et productions énergétiques ;
- le développement de la filière circuit-court alimentaire en Wallonie picarde.

Pour chacun de ces axes, les accompagnateurs et experts Entreprendre.Wapi aident les entreprises et porteurs de projets dans la réalisation de diagnostics, de plans d'actions, de business plan, etc.

L'accompagnement d'Entreprendre.Wapi s'adresse préférentiellement aux entreprises qui présentent un potentiel en termes de création d'emplois, d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable, ou encore à celles présentant un caractère innovant.

En 2018, ce sont 175 nouveaux porteurs de projets, startups, PME et entreprises de Wallonie picarde qui ont été en contact avec l'équipe d'accompagnement et ont bénéficié d'un diagnostic sur les 5 axes d'accompagnements. Pour 194 porteurs de projets, startups, PME et entreprises, dont 19 contacts initiés en 2017, une feuille de route permettant l'identification des besoins en accompagnement et des plans d'action à mener a été établie. C'est ainsi que 413 plans d'actions ont pu être réalisés en 2018.

	CREATION	DEVELOPPEMENT	INTELLIGENCE STRATEGIQUE	SUPER ACHIEVERS	TRANSITION ENERGETIQUE	TOTAL
DIAGNOSTIC	20	23	12	94	26	175
FEUILLE DE ROUTE	37	27	9	93	28	194
PLAN D'ACTION	113	60	19	213	8	413

En parallèle aux accompagnements individuels, Entreprendre.Wapi a mis en place des ateliers collectifs sur différentes thématiques développées dans chaque axe.

Accompagnement collectif à la création

Le principal changement pour les ateliers collectifs en 2018, est la généralisation de la méthodologie du Goose Canvas à l'ensemble des parcours collectifs, rebaptisés 'Entreprendre : Hypothèse' et 'Entreprendre : Thèse'. Ces parcours de 12 semaines, combinant ateliers collectifs et accompagnements individuels se clôturent désormais par l'organisation d'un événement 'H30T45' au cours duquel les porteurs de projets et startups ont l'occasion de présenter le travail effectué au cours des 12 semaines.

Accompagnement collectif à l'Intelligence Stratégique

A. Pôle de formations en Intelligence Stratégique

En parallèle des accompagnements individuels, le pôle de formations en intelligence stratégique a de nouveau été proposé aux entreprises du territoire de la Wallonie picarde. La formule retenue a été de le réaliser dans notre centre d'entreprises d'Enghien (La Lanterne). Cette nouvelle session a réuni une bonne dizaine de participants.

Comme à chaque fois, après la formation, les entrepreneurs, qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

B. Accompagnements individuels et suivi/création de grappes d'entreprises

Nous avons poursuivi les accompagnements individuels et initié de nouveaux accompagnements.

Nous avons par ailleurs poursuivi la mise sur pied de la grappe d'entrepreneurs que nous avons appelée NEXTgen wapi. Cette association est mise sur pied pour permettre la mise en relation des jeunes issus d'entreprises familiales de la région (jeunes de 20 à 35 ans ayant pour but de prendre une place au sein de l'entreprise familiale ou de créer une société).

Accompagnement collectif à la gestion des consommations et productions énergétiques.

Au cours de l'année 2018, cinq ateliers ont été organisés afin d'accompagner les entreprises dans leur transition énergétique.

Accompagnement collectif Super Achievers

L'identification, la sensibilisation et la mobilisation des entreprises continuent de se faire par le biais d'organisations ayant un contact privilégié avec les entrepreneurs : l'UEBA (Union des Entreprises du Bassin d'Ath), la VOKA, SPoW (Science Parks of Wallonia), Digital Attraxion, le MIC (Microsoft Innovation Center), l'AdN (l'agence du numérique), l'AWEX, et par le biais des partenaires d'Entreprendre.Wapi (les intercommunales IDETA et IEG, WAPINVEST, et la CCI WAPI).

La collaboration avec les équipes des intercommunales IDETA et IEG en charge de la vente de terrains et de la location des bureaux et hall-relais a été renforcée. Les services d'Entreprendre.Wapi sont systématiquement présentés aux entreprises qui contactent l'une des 2 intercommunales pour des demandes relatives à l'acquisition de terrains ou à la location de bâtiments industriels/bureaux.

Pour démarrer 2018, les ateliers de sensibilisation se sont concentrés autour d'une thématique porteuse pour le territoire : le secteur **numérique**. Trois ateliers ont été organisés réunissant au total quelques 140 participants.

Accompagnement collectif au Développement

- Atelier « 2 heures pour monter votre projet » - le 12 juin 2018 à Tournai

Atelier organisé en collaboration avec EY, Wapinvest / Sowalfin et BNP Paribas Fortis.

Des professionnels de l'accompagnement et du conseil, du monde bancaire et des autorités de financement public wallon ont apporté des solutions concrètes en un minimum de temps à tout entrepreneur ayant un projet de croissance innovant, un levier de développement à activer ou souhaitant optimiser son montage financier.

5 entreprises ont pu profiter pleinement de ce programme et 4 d'entre elles ont été accompagnées individuellement par Entreprendre.wapi.

- Atelier « La France, un marché proche et pourtant si éloigné » - les 11 et 25 octobre, 8 et 13 novembre 2018 à Tournai

Atelier organisé en collaboration avec l'AWEX et la Confédération de la Construction.

En 4 séances de 2 heures, des intervenants de qualité ont levé le voile sur les opportunités et contraintes du marché français pour les entreprises du secteur de la construction (marché, agréments, assurances, aspects légaux, sociaux, fiscaux, etc.).

Seize entreprises ont suivi ce programme et, à ce jour, quatre ont souhaité être accompagnées individuellement pour mettre en œuvre les enseignements retirés de ces ateliers et se lancer effectivement sur le marché français.

Le projet Food'Wapi

Le projet Food'Wapi, facilitateur de circuits courts alimentaires sur le territoire de la Wallonie picarde, offre la possibilité aux producteurs, artisans transformateurs, commerçants, restaurateurs, etc. de développer le circuit court alimentaire en Wallonie picarde. Le projet permet à la fois aux porteurs de projet de se connecter à ce réseau par la mise en œuvre de plusieurs workshops et évènementiels, mais également d'être accompagnés dans la création ou le développement de leurs activités dans un objectif de création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire.

2. WAP'S HUB

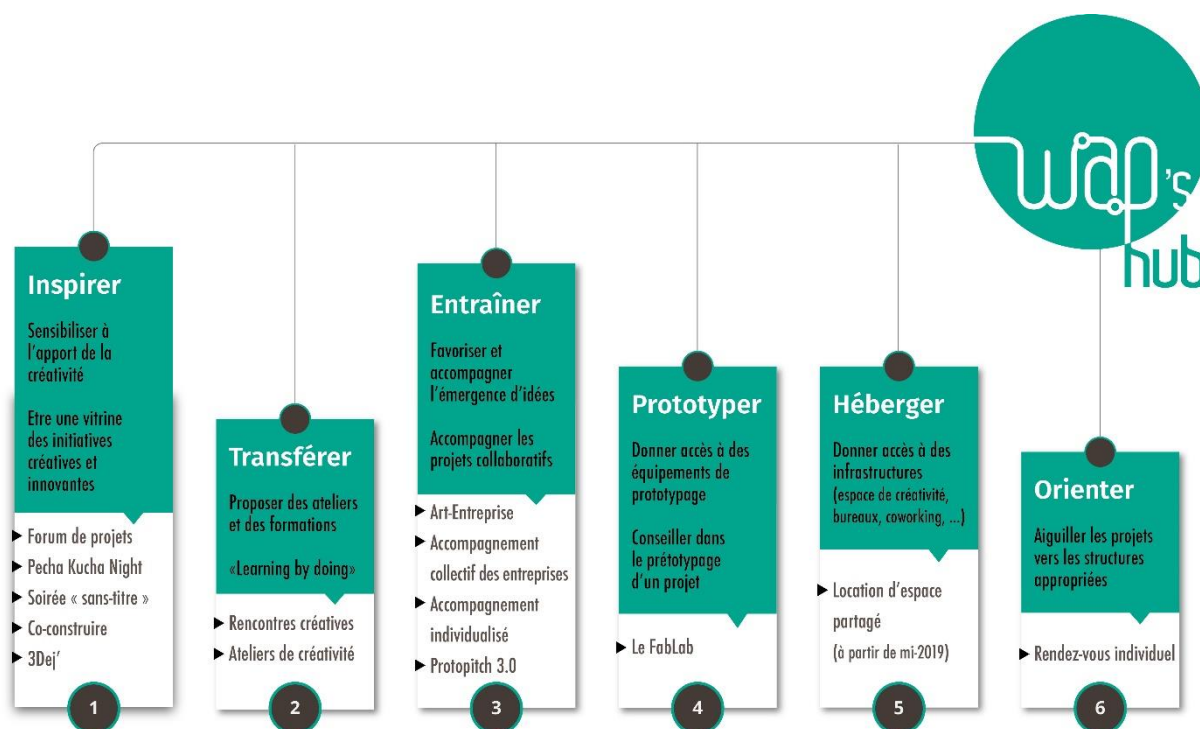
Le Wap's hub a pour mission d'impulser la **créativité comme moteur de l'innovation et du développement économique**.

Pour cela, la rencontre et l'échange entre personnes des mondes économiques, artistiques, entrepreneuriaux ou encore scientifiques sont recherchés au cœur des projets.

La structure partenariale de l'ASBL Wap's Hub permet déjà un décloisonnement important en réunissant des acteurs des mondes économique, scientifique, culturel, académique, etc.

Cette année a permis au Wap's Hub de retravailler son positionnement. Un focus sur la 3D est ainsi maintenant proposé aux utilisateurs du Hub au travers, entre autres, du Fablab, d'événements tels que les 3Dej' (rencontre entreprises autour de la 3D) ou de conférences, d'ateliers, etc. Ce positionnement sera intensifié en 2019.

De nombreuses activités d'animation territoriale ont été développées durant cette année 2018 au sein du hub créatif. Celles-ci peuvent être réparties comme suit :



3. DIGITAL ATTRAXION

Constituée en 2016 à l'initiative notamment d'IDETA en partenariat avec les invests hainuyers (WAPINVEST, SAMBRINVEST, IMBC), et avec les acteurs locaux d'accompagnement de projets, DIGITAL ATTRAXION est un accélérateur de projets et de start-ups numériques. La structure a pour objet l'accompagnement de projets de création de start-ups, ou de start-ups nouvellement créées, vers leur première levée de fonds. Cet accompagnement prend la forme d'un coaching intensif par des coaches spécialisés, le cas échéant complété d'un financement d'amorçage visant à valider le business model du projet et la capacité de son équipe à l'exécuter. Cette combinaison d'initiatives vise en outre à favoriser le développement d'écosystèmes numériques solides en Wallonie.

A fin 2018, Digital Attraxion a participé au financement de 16 projets en Wallonie Picarde.

4. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Interreg : Fast to Market

“Fast to Market” (iMark II) est un projet du Programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen qui a pour vocation de favoriser la création, la croissance ou le développement, respectivement des “Mind’ups” (les créateurs d’entreprise), des “Start’ups” (entreprises naissantes et jeunes) et des “Speed’ups” (les entreprises plus mûres avec potentiel de développement).

Les objectifs principaux sont de favoriser la mise rapide sur le marché transfrontalier de produits et services innovants mais également l'accroissement de la compétitivité des PME afin de renforcer les secteurs transfrontaliers stratégiques ou complémentaires prioritaires (textile, logistique, agro-alimentaire, TIC, etc.). Un autre intérêt du projet réside dans le partage et la création d'outils d'accompagnement transfrontaliers communs.

IDETA est chef de file de ce programme auquel participent également 6 autres opérateurs de développement économique (3 hennuyers et 3 français) ainsi que le Réseau Entreprendre Wallonie.

Interreg : 3pod

Le programme TRIPOD réunit des partenaires français, wallons et flamands, tous spécialistes du design et/ou de l'accompagnement des entreprises, pour partager leurs méthodes, outils, savoir-faire et expériences afin d'aider à l'intégration du design en entreprise et aider à structurer la filière design. Les partenaires impliqués dans le projet proposent conjointement 4 activités complémentaires aux entreprises et designers :

- L'accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs projets design ;
- La formation spécifique pour le développement des compétences ;
- La promotion et la valorisation des bénéfices du design ;
- La structuration des réseaux.

VI. GESTION DES MAISONS D'ENFANTS

Emanant d'IDETA, l'asbl Bébé Boulot exploite quatre maisons d'enfants implantées sur nos parcs d'activités économiques :

- à Tournai, « Les P'tits Moulins », d'une capacité d'accueil de 35 enfants ;
- à Frasnes-lez-Anvaing, « Les Fourmis », d'une capacité d'accueil de 27 enfants ;
- à Enghien, « Les Lucioles », d'une capacité d'accueil de 24 enfants ;
- à Ghislenghien, « Les Bergeronnettes », d'une capacité d'accueil de 30 places.

Soit un total de 116 places, faisant d'IDETA, au travers de Bébé Boulot, un acteur majeur sur le territoire de ce service rendu aux citoyens et aux entreprises.

L'asbl Bébé Boulot propose l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, de 7h à 18h30 et les implantations sont situées au cœur des bassins d'emploi (PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES) ou proches des voies de communication. La facilité d'accès et le gain de temps qui en résultent participent au bien-être au travail et à l'attractivité du bassin d'emploi.

En 2018, 199 enfants ont été accueillis.

Les taux d'occupation des maisons d'enfants sont au-dessus de la norme demandée par l'ONE qui est de 80% :

- Les Lucioles = 86.31%
- Les Bergeronnettes = 88.37%
- Les Fourmis = 88.38%
- Les P'tits moulins = 85.23%

Les maisons d'enfants répondent à la demande des parents travaillant ou non dans les parcs d'activités économiques. Elles collaborent avec l'ONE, l'AFSCA, les bibliothèques des entités, les autres structures d'accueil subventionnées ou non, la FOCLAM et le FOREM.

VII. DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les projets liés au développement et à la promotion des énergies renouvelables et propres ont été poursuivis en 2018, et ce tant via IDETA que via les filiales, ou l'IPFH dans le cadre de partenariats à dimension wallonne. A noter que cette année a vu également une simplification de la structure de participation dans les projets renouvelables par la fusion/absorption par IDETA de la s.a. ELSA. Les actifs en matière d'éolien de la s.a. Elsa ont quant à eux été apportés dans la s.a. e-Nos-Vents en parallèle d'un apport du partenaire Luminus du projet éolien situé sur le territoire d'Estaimpuis. Les filiales HÉA et SGE ont, elles, été liquidées.

La stratégie visant à favoriser le mixe énergétique biomasse, éolien, hydrolien, solaire, est évidemment restée d'actualité. Les projets et actions suivants ont été menés :

ÉOLIEN

- Participation au sein de la SA E-Nos-vents en partenariat avec Luminus (40-60%) pour la mise en œuvre et l'exploitation des projets éoliens suivants :
 - Exploitation de 2 éoliennes (2 MW) dans le parc de Leuze-en-Hainaut ;
 - Exploitation du parc éolien de Tournai Ouest - 8 machines de 2,2 MW ;
 - Exploitation du parc éolien d'Estaimpuis – trois éoliennes de 2,2 MW ;
 - Dépôt de permis pour le projet éolien de Gaurain (4 machines en partenariat avec Ventis) ;
 - Dépôt de permis pour une demande d'extension du parc de Tournai Ouest (3 machines) ;
- Mise en service (mars 2018) du parc éolien Moulins Saint-Roch développé avec Ipalle (4 éoliennes de 2MW) et dépôt du permis lié à une extension (3 éoliennes, dont deux dans le périmètre du PAE Polaris) ;
- Participation au sein des sociétés Wind4Wallonia via le Secteur VII de l'IPFH (participation d'IPFH = 21 % - partenariat entre Engie et sept intercommunales wallonnes) pour 6 projets dont :
 - Deux parcs mis en service en 2016 : Sterpenich (3 machines de 2MW) et Dour extension Nord (2 éoliennes de 2,35 MW) ;
 - Deux parcs en service en 2018 : Modave (4 machines de 3,2 MW) et Leuze-Europe (une éolienne de 2 MW) ;
 - Deux projets dont la construction a débuté en 2018 : Ecaussinnes (3 machines de 3,2 MW) et Soignies (2 machines de 2 MW) ;
- Participation au sein d'ActiVent Wallonie via le Secteur VII de l'IPFH (participation d'IPFH = 21 % - partenariat entre Luminus et cinq intercommunales wallonnes) pour 2 projets :
 - Début de la construction du parc du Roeulx (5 éoliennes, dont une pour Activent, en partenariat avec Aspiravi) ;
 - Octroi du permis pour deux éoliennes dans le périmètre du PAE Orientis à Ghislenghien ;
- Prise de participation dans le parc éolien de Molenbaix, développé par Eneco en partenariat avec la coopérative CLEF (5 machines) – décision de l'Assemblée générale du 30 novembre 2018 ;
- Accompagnement d'Engie dans le cadre du développement d'un projet éolien à Bernissart – 4 éoliennes en partenariat avec la coopérative CLEF, à verser à terme en Wind4Wallonia.

Au 31 décembre 2018, en ne comptant que les éoliennes en fonctionnement ou en cours de construction, la participation d'IDETA englobait 12 parcs, constitués de 37 éoliennes, pour une puissance installée équivalente pour IDETA de 19 MW, représentant la consommation de près de 15.000 ménages.

BIOMASSE

- Poursuite des études de projet pour la construction d'une centrale de biométhanisation à Leuze-en-Hainaut avec injection du biométhane produit dans le réseau de distribution – Préparation d'un complément au permis introduit en 2016 via SIBIOM, en partenariat avec Engie-Cofely;
- Module de cogénération au sein de Lutosa-Leuze par SIBIOM - exploitation de l'installation et obtention d'une licence de fourniture d'électricité ;
- Initiation de la réflexion quant à la valorisation de la biomasse solide qui devrait être produite dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'isolement végétalisé du PAE de Tournai-Ouest 3.

HYDROLIEN – HYDROELECTRICITE

- Participation au projet « *EnFait* », sélectionné dans le cadre du programme européen Horizon2020. Il s'agit d'un projet pilote – leader à l'échelle européenne – de mise en phase industrielle d'un réseau d'hydroliennes (étude socio-économique, stratégie de développement local, développement d'une technologie innovante, ...);
- Participation au dépôt du projet européen « *Element* » (*Effective Lifetime Extension in the Marine Environment for Tidal Energy*), impliquant onze partenaires de quatre pays européens (UK, France, Norvège et Wallonie), principalement pour le volet d'étude des impacts socioéconomiques du déploiement des projets renouvelables.

CNG-LNG

En 2018, le développement d'un réseau de stations CNG - dans le cadre du partenariat ENORA – s'est poursuivi avec l'ouverture de trois nouvelles stations, à Gent, Neufchâteau et Soignies. Le réseau ENORA comporte ainsi, à fin 2018, 11 stations dont 8 en Wallonie.

Le partenariat ENORA s'est également ouvert à deux autres intercommunales, à savoir IDELUX et IPFH. Le groupe des trois intercommunales représente aujourd'hui 40% du capital social de la société, les 60 autres pourcents sont détenus par les partenaires privés (G&V Energy Group – 40% et Engie 20%).

L'ambition d'ENORA reste d'être le moteur du développement du CNG en Wallonie. Dans ce cadre, un projet a été introduit dans le cadre de l'appel à projets wallons pour le développement de 7 stations supplémentaires en Wallonie, dont une à Péruwelz, située à l'entrée du PAE Polaris.

Pour ce qui concerne le LNG, IDETA a introduit, dans le cadre du même appel à projets wallons, une autre demande, via SIBIOM, pour la construction d'une station (C)LNG sur le PAE de Leuze-Europe, en collaboration avec les transports Fockedey.

Une réflexion a également été entamée avec le PACO et IDEA sur la question du LNG fluvial.

BORNES ELECTRIQUES

Le déploiement du réseau de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques s'est poursuivi en 2018. La préparation des derniers sites d'implantation est en cours de finalisation afin d'atteindre les 50 points planifiés.

L'exploitation s'est organisée via une collaboration avec la société PLUGSURFING pour la gestion des paiements. Le réseau d'IDETA est ainsi intégré à un système gérant plus de 60.000 points de charge dans toute l'Europe.

COMMUNAUTES LOCALES D'ENERGIE

IDETA participe activement aux travaux techniques et réglementaires liés à la mise place d'une communauté locale d'énergie visant à l'autoconsommation collective de l'électricité verte produite localement au travers du réseau public. Les développements liés au projet pilote « *e-cloud* », retenu dans le cadre du plan Marshall 2.0, visant à une mise en pratique du concept sur le parc d'activités économiques de Tournai Ouest se sont poursuivis en 2018, en partenariat avec ORES, l'université de Mons, Luminus et e-NosVents.

Dans la continuité de ce projet, IDETA en partenariat avec les autres Agences de Développement Territorial, a entamé la caractérisation de certains PAE en vue de la généralisation du concept et de son impact. C'est le sens du projet ZELDA «*Zoning à Energie Locale Durable*», initié à l'été 2018 et dont les équipes d'IDETA assurent la coordination technique à l'échelle de la Wallonie. Fortes de ces expériences, les équipes de l'agence ont également entamé en 2018 la réflexion sur l'application de ce concept dans les centres urbains et les cœurs de village (projet CoLéco).

PROMOTION ET SENSIBILISATION AUX ENERGIES RENOUVELABLES

L'exploitation de sources d'énergies renouvelables a été accompagnée d'actions de promotion et de sensibilisation. Ces actions ont été entreprises par le biais de la coordination territoriale et le projet «Wallonie picarde, Energie Positive» avec les communes signataires de la Convention des Maires, via l'Eurométropole dont la Commission Trame Verte et Bleue comportent une orientation stratégique «énergie» pilotée par IDETA.

De son côté, la cellule d'animation économique s'est investie dans les projets Ecoteam 2, Diagnostic Environnement et Smart Park. Ces actions visent à la sensibilisation et à l'accompagnement des PME dans l'amélioration de leur efficacité énergétique.

VIII. GESTION DES PARTICIPATIONS

Depuis 2004, IDETA assure la gestion des participations des communes dans les réseaux de distribution d'énergie. Dans le cadre de cette mission, conformément au Plan stratégique 2017-2019, IDETA a versé un total de 5,8 millions d'euros aux communes affiliées en 2018.

Les actions menées durant l'année 2018 s'inscrivent dans la continuité de celles engagées l'année précédente ainsi que dans un cadre stratégique de développement territorial cohérent et des filières émergentes.

L'aménagement et le développement territorial sont des matières qui nécessitent de dégager des visions à long terme avec un phasage dans lequel les investissements génèrent les conditions d'un cercle vertueux. Le retour sur les investissements publics et privés ne sera réel que s'il est pensé en termes de valeur ajoutée et de fonctions à développer. Le critère esthétisant ne doit pas être le seul choix qui oriente la décision. Enfin, l'innovation doit être au cœur des préoccupations. Un territoire qui n'innove pas est un territoire qui se meurt.

Les axes de réflexion s'appuient ainsi sur les thématiques et tendances suivantes :

Thématiques

- La trame verte et bleue, notamment la valorisation de la vallée de l'Escaut et de la vallée de la Dendre ainsi que la réappropriation de la voie d'eau comme espace de vie et d'ambiance, la valorisation des plans d'eau, la relation des Parcs naturels avec leurs territoires voisins, etc. ;
- La mobilité, l'intégration des contraintes et atouts du territoire dans les projets d'aménagement ;
- Les parcs d'activités économiques et leur connexion avec les espaces urbains et ruraux ;
- Les zones de loisirs à caractère économique ;
- Les noyaux d'habitat et les ZAAC ;
- Le développement rural, à travers notamment les programmes communaux de développement rural (PCDR) ;
- Les master-plans pour mettre en cohérence les projets dans une vision à long terme ;
- Les schémas de développement commerciaux pour élaborer une stratégie mutualisée sur base des analyses de marché et de la structure des 5 villes ;
- Le développement de filières économiques touristiques : notamment l'itinérance douce et active, la découverte paysagère et patrimoniale d'un territoire, l'évolution vers un tourisme de séjours, le renforcement de pôles d'attractivité ;
- La mutation de l'économie traditionnelle vers l'économie du service et de l'expérience, replacer le client et son parcours au cœur de la réflexion pour lui faire vivre des expériences ;
- Le marketing territorial et touristique à destination des entreprises, des habitants, des clientèles touristiques individuelles, en famille, en groupes adultes et scolaires.

Grandes tendances d'aménagement

- Inscription dans la 3ème révolution industrielle : énergies renouvelables, bâtiments, stockage, réseaux électriques intelligents, transports ;
- Vers des villes et territoires «Smart» : connectés, intelligents et durables ;
- Densification urbaine (notion de réemploi), recentrage des fonctions (commerce, MICE, entreprises,...) ;

- Une concentration de la population vers les villes et leurs services : enjeux de la dépendance et de la *silver economy* ;
- Créer du liant entre les fonctions, entre les espaces : transdisciplinarité, fluidité, mixité, agilité, *place making* ;
- Favoriser le développement et les modèles économiques de circuits courts : alimentaire et commerce ;
- Vers une architecture simple, durable, fonctionnelle, intégrée, reflet d'un mode de vie et d'une identité, d'un mode d'expression artistique ;
- La ludification des villes : favoriser les déplacements doux, réappropriation de l'espace, sécurisation, attractivité ;
- L'hybridation des concepts pour créer non plus des équipements mono-fonction mais des lieux de vie dans et autour d'équipements et d'espaces multifonctions, modulables et à usages multiples.

Les stratégies et les projets sont élaborés et étudiés pour être mis en œuvre au plus tôt avec toutefois des procédures techniques, administratives et décisionnelles qu'il convient d'intégrer dans les plannings de mise en œuvre.

Sur base des objectifs définis dans le Plan stratégique 2017-2019, le bilan des actions est le suivant :

1. Développement d'une gamme de services aux communes

Le partenariat avec les communes s'inscrit dans le cadre de la relation In House qui lie les communes à IDETA. Il prend la forme d'une convention selon 3 types de mandats :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour :
 - le montage et la gestion de projets ;
 - la mobilisation de moyens financiers ;
 - le pilotage de projets européens et régionaux ;
 - la recherche d'investisseurs ou de gestionnaires ;
 - le suivi de bureaux d'études (PCA, master-plans, concept et faisabilité de projets, ...) et de chantiers.
- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ;
- Auteur de projets pour les missions complètes de PCDR et certaines missions d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement d'espaces publics.

L'objectif a été doublé. 11 contrats annuels étaient programmés. Actuellement, 25 missions sont en cours d'exécution.

En matière de mobilisation de moyens, 8.876.000 € de subsides ont été obtenus en 2018, au bénéfice des communes. Ces subsides s'ajoutent aux 55.000.000 € obtenus depuis 2015.

2. Mise en place d'actions collectives fédératrices et mobilisatrices

Cet objectif de mobilisation des acteurs publics et privés en faveur du développement de notre territoire passe notamment par la mise en place d'un dispositif de marketing territorial et de concertation.

Une série d'actions transversales et/ou collectives a été initiée ou poursuivie en 2018 :

- Food Wapi : valorisation des circuits courts de production et d'alimentation : de la fourche à la fourchette, du producteur au consommateur ;
- Val de Dendre : valorisation de la vallée de la Dendre Flandre-Wallonie ;
- Développement du réseau points nœuds vélo ;
- Renforcement du RAVeL des collines ;
- Mise en place d'un mobilier spécifique randonnée ;
- Développement du réseau points nœuds pédestre du Pays des Collines et du schéma directeur pédestre ;
- Gestion des circuits VTT et équestres ;
- Valorisation de la trame bleue (notamment via le projet Espace Bleu porté par l'Eurométropole) ;
- Lancement de la charte paysagère du Pays des collines.

Ces actions sont pilotées par IDETA et menées en étroite collaboration avec l'asbl Maison du Tourisme de Wallonie picarde pour la mise en œuvre opérationnelle et toutes les actions marketing, de promotion et de communication.

3. Intégration des stratégies locales dans une vision globale de développement territorial

Cet objectif passe notamment par la concertation renforcée avec les différents organismes de développement, ainsi que par l'appropriation des projets par les acteurs du territoire et la population.

Dans ce contexte, IDETA mène trois types d'interventions :

- a) L'inscription des projets des communes et des entreprises dans une vision globale de développement de la Wallonie picarde ;
- b) La définition de concepts et d'orientations stratégiques en s'appuyant sur nos domaines de compétence, sur une veille active permanente, sur notre connaissance du terrain, sur nos contacts avec différents types d'investisseurs et acteurs du développement, sur les opportunités d'appels à projets et de soutiens financiers ;
- c) Le portage de projets transversaux.

Cette approche est maintenue au travers de l'ensemble de nos actions. L'encadrement de 20 projets était fixé comme objectif à atteindre.

48 projets, représentant 82 dossiers sont actuellement en phase d'étude, en phase de montage financier ou en phase de mise en œuvre en concertation avec les communes.

L'objectif a été multiplié par 2,5 (+250%).

4. Accompagnement du développement de projets privés en relation avec les communes

Dans le cadre de ces sollicitations, l'Agence se positionne de 3 manières :

- Accueil des investisseurs, conseils, orientations et stratégie d'implantation dans le cadre des missions de base d'IDETA et d'assistance aux communes ;
- Accompagnement du portage de projet et de son opérationnalisation ou de la valorisation d'un site privé, dans le cadre d'une mission rémunérée ;
- Définition d'un partenariat avec valorisation des savoir-faire au sein d'une structure (prise de participation dans des projets potentiellement rémunérateurs).

6 projets privés (propriétaire, exploitant, investisseurs) sont accompagnés actuellement.



Dossiers en cours traités au sein de la Direction Développement Territorial et Services aux communes

Communes	Année	Objet	Publics
ANTOING	2014	Réalisation du nouveau centre ADEPS CARPA	1
ANTOING	2018	Aménagement de la Marina (FEDER)	1
ANTOING	2018	Implantation d'une aire pour motorhome sur le site de la Marina	1
ANTOING	2017	Elaboration du PCDR	1
BELOEIL	2018	Finalisation de la liaison paysagère (phase 1)	1
BELOEIL	2018	Finalisation de la liaison paysagère (phase 2)	1
BERNISSART	2017	Elaboration du PCDR	1
BERNISSART	2016	Aménagement de la Grand Place (financements PCDR)	1
BERNISSART	2018	Aménagement et mise en scène liaison Grand Place - Musée de l'iguanodon	1
BERNISSART	2018	Aménagement du site et parking du Préau	1
BERNISSART	2017	Accompagnement PCA Berrissart Lac - Ecoquartier du Lac	1
BERNISSART	2016	Réalisation du PCA 2.3	1
BERNISSART	2017	Elaboration projet d'aménagement RAVeL Marais d'Harchies	1
BERNISSART	2018	Développement du site Berrissart Lac PPP	1
BRUGELETTE	2018	Entretien du site de l'ancienne Sucrierie dans l'attente de son devenir	1

BRUGELETTE	2015	SRPE - Accompagnement mise en œuvre projet ancienne sucrerie	1
BRUNEHAUT	2019	Création et implantation d'un kiosque à musique dans le parc communal	1
CHIEVRES	2018	Elaboration du PCDR	1
CHIEVRES	2019	Extension du musée de la Vie rurale	1
ELLEZELLES	2018	Requalification de la Maison du Pays des collines (phase 1)	1
ELLEZELLES	2018	Requalification de la Maison du Pays des collines (phase 2)	1
ELLEZELLES	2018	Landart Cœur de village	1
ELLEZELLES	2018	Perçement du Pont du Beaufaux et connexion RAVeL avec Renaix	1
FLOBECQ	2017	RAVeL des collines : acquisition et aménagement bande Marais des sœurs	1
FLOBECQ	2019	RAVeL des collines : aménagement d'une aire de convivialité	1
FRASNES LEZ A.	2015	Valorisation du site des bassins de Frasnes : mise en œuvre phase 1	1
FRASNES LEZ A.	2015	Valorisation du site des bassins de Frasnes : mise en œuvre phase 2	1
LESSINES	2018	Réalisation d'un masterplan	1
LESSINES	2018	Développement d'un écopark : plan Marshall 4.0	1
LESSINES	2010	Dendre sud : réalisation du PCA et RIE pour un quartier SMART + PPP	1
LESSINES	2015	Connexion HNDR - ville (FEDER)	1
LESSINES	2015	Aménagement de la cour des Espagnols HNDR (FEDER)	1
LESSINES	2016	Valorisation du Ruichon et des places : revitalisation urbaine	1
LESSINES	2016	Aménagement du RAVeL des collines (ligne 87) - section Lessines	1
LESSINES	2018	Aménagement aire de convivialité RAVeL des collines	1
LESSINES	2018	Aménagement connexion des 2 RAVeLs (Collines et Dendre)	1
LESSINES	2018	RAVeL des collines : passerelle et traversée de Lessines	1
LESSINES	2017	Développement des fonctions économiques de l'HNDR (CGT)	1
LESSINES	2018	Montage du dossier de financement St'Art pour la création d'un restaurant	1
LEUZE EN H.	2017	Valorisation site musée de l'Auto : Restructuration accueil et services Phase 1	1
LEUZE EN H.	2017	Valorisation site musée de l'Auto : Restructuration accueil et services Phase 2	1
MDT Wapi	2016	Expérience active et connectée en Wapi	1
MDT Wapi	2019	Ruralité	1
MDT Wapi	2018	Eurocyclo études et marketing	1
MDT Wapi	2019	Tourism Lab : Innovation tourisme	1
MT DE L'ENCLUS	2018	Aménagement d'un parcours Landart	1
MT DE L'ENCLUS	2018	Aménagement aire de convivialité RAVeL des collines	1
MT DE L'ENCLUS	2019	Aménagement d'un réseau VTT + parcours filet	1
MT DE L'ENCLUS	2018	Aménagement du RAVeL (MO : IDETA)	1
MT DE L'ENCLUS	2018	Aménagement du RAVeL (MO : SPW DGO1)	1
MT DE L'ENCLUS	2018	Coopération Mont de l'Enclus et Kluisbergen pour le développement du Mont	1
PECQ	2018	Mobilité douce : Connexion du site de Léaucourt au RAVeL de l'Escaut	1
PERUWELZ	2018	Aménagement du tronçon vélo gare - Parc commercial - PAE	1
PROVINCE	2016	Signalétique et mise en scène intérieure de la cathédrale	1
PROVINCE	2019	Valorisation touristique de la cathédrale et de son chantier : mise en œuvre	1
TOURNAI	2019	Aménagement de l'aire pour Motor home : Plaine des Manœuvres	1
TOURNAI	2015	Smart Center : Elaboration du concept, du programme et mise en œuvre (FEDER)	1
TOURNAI	2018	Structure de gestion et concession d'exploitation Smart Center + Tournai Xpo	1
TOURNAI	2019	Restauration des façades classées du bâtiment des Anciens Prêtres	1
TOURNAI	2019	Smartcenter complément scénographique	1

TOURNAI	2015	Tournai Unesco Experience : Elaboration du concept et mise en œuvre (FEDER)	1
TOURNAI	2015	Plateforme multi, Royale, Entrées ville, branding commerces, atelier projets (FEDER)	1
TOURNAI	2015	Tournai Xpo : Elaboration du concept et mise en œuvre (FEDER)	1
TOURNAI	2017	Développement et valorisation d'un parc péri-urbain : la carrière de l'Orient	1
TOURNAI	2017	Plan piscine mise en œuvre	1
TOURNAI	2020	Aménagement de l'aire pour Motor home : Carrière de l'Orient	1
TOURNAI	2016	Valorisation du Mont Saint Aubert (Feader) : mise en œuvre	1
TOURNAI	2019	Maison des Artistes + parking Mont Saint Aubert (CGT) : concept et mise en oeuvre	1
TOURNAI	2019	Aménagement de l'aire pour Motor home : Mont Saint Aubert	1
TRANSVERSAL	2017	Gestion et maintenance de la signalétique touristique et territoriale	1
TRANSVERSAL	2017	Gestion et maintenance des routes thématiques et randonnée (vélo, pédestre, équestre, VTT)	1
TRANSVERSAL	2015	Gestion du schéma directeur Vélo	1
TRANSVERSAL	2018	Pilotage du projet européen Eurocyclo : 3 Eurovélos, 5 réseaux points nœuds, études et mkt	1
TRANSVERSAL	2019	Résorption de points noirs Wapi vélo	1
TRANSVERSAL	2018	Gestion du schéma directeur Pédestre	1
TRANSVERSAL	2019	Gestion du schéma directeur Equestre	1
TRANSVERSAL	2018	Schéma directeur VTT : étude et mise en œuvre	1
TRANSVERSAL	2019	Elaboration de la route de la bière	1
TRANSVERSAL	2018	Implantation de mobiliers de randonnée (DE)	1
TRANSVERSAL	2018	Développement du land Art dans le Pays des collines et RAVeL (DE)	1
TRANSVERSAL	2020	Valorisation de la chaîne des Monts	1
TRANSVERSAL	2017	Valorisation de la filière Circuits courts - Food Wapi	1

TOTAL Dossiers Développement territorial et Services aux communes
--

82

X. GOUVERNANCE TERRITORIALE

Les missions transversales de coordination territoriale d'IDETA s'inscrivent de manière continue dans les stratégies de développement de la Wallonie picarde (Projet de territoire Wallonie picarde 2025), de la Wallonie (Plan Marshall 4.0) et de l'Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai (Eurométropole 4.0). IDETA est représenté et suit les travaux de ses partenaires (IBEFE, CSEF, CHOQ, PNPE, PNPC, CREL, CRD, etc. dans un objectif de transversalité, de partage de l'information et de cohérence territoriale. La mission de coordination territoriale vise aussi la transversalité des services internes à l'Agence.

WALLONIE PICARDE

1. Wallonie picarde Energie positive

En tant que coordinateur territorial de la Convention des Maires pour l'énergie et le climat, nous avons poursuivi et amplifié nos actions visant le développement d'initiatives contribuant à faire de la Wallonie picarde un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. 20 communes de Wallonie picarde ont officiellement adhéré au processus, 16 ont un plan d'actions dont 5 visent un objectif de réduction des émissions de CO2 de 40% en 2030.

En 2018 les travaux ont consisté en :

L'accompagnement des communes ayant adhéré à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat en 2017 dans la mise sur pied d'un Plan d'action Energie durable et Climat et d'un comité de pilotage local ; la tenue des réunions du Groupe de Travail énergie positive avec les communes concernées : Antoing, Ath, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai (+ Mouscron) ; l'organisation d'une matinée d'information sur l'adaptation au changement climatique, particulièrement dans le domaine agricole ; le Championnat interscolaire des énergies renouvelables 2017-2018 à Lessines, en partenariat avec la Confédération parascolaire au Hainaut ; la participation aux travaux de la Wallonie dans le cadre du programme POLLEC.

2. Un arbre pour la Wallonie picarde

Après avoir contribué à son lancement, IDETA poursuit son engagement dans le projet « Un arbre pour la Wallonie » visant la plantation de 350.000 arbres, soit un arbre par habitant, en 2025. IDETA contribue à cet ambitieux projet de verdurisation de la Wallonie picarde en adoptant une politique verte au sein de ses parcs d'activités économiques et de ses projets.

3. Parcs naturels

Notre assistance administrative et financière aux deux Parcs naturels s'est poursuivie en 2018 :

- Parc naturel des Plaines de l'Escaut : Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz, Rumes ;
- Parc naturel du Pays des Collines : Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus.

En tant que pouvoir organisateur des parcs, IDETA fait également partie du Comité de pilotage de la Charte paysagère au sein du PNPE depuis 2018. IDETA accompagne également le PNPC dans la réalisation de sa Charte paysagère.

4. Concertation des communes de la Vallée de l'Escaut

IDETA et Leiedal (Intercommunale de Flandre occidentale) pilotent la concertation transfrontalière des communes de la Vallée de l'Escaut (Pecq, Mont-de-l'Enclus, Celles, Ruien, Avelgem, Kluisbergen, Spiere-Helkijn) laquelle s'est réunie à plusieurs reprises en 2018.

WALLONIE

IDETA participe aux travaux de la CPDT – Conférence permanente de développement territorial au sein de laquelle 2017 a vu la poursuite de la réflexion sur les enjeux des territoires, notamment dans leurs aspects transfrontaliers, dans le cadre de la réforme du SDT – Schéma de développement territorial. La finalisation de ces travaux a abouti à la tenue d'un Conseil de développement dédié aux enjeux propres à la Wallonie picarde en vue de leur prise en compte dans le cadre de la finalisation du SDT.

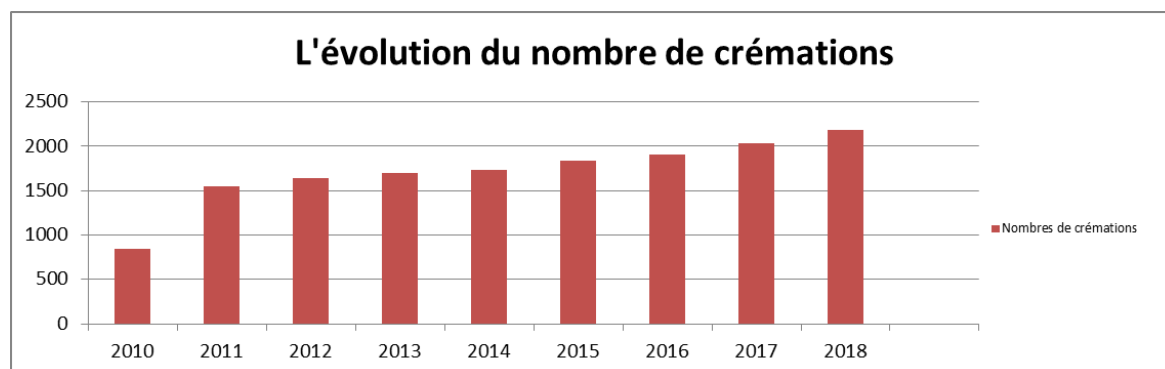
EUROMÉTROPOLE LILLE – KORTRIJK - TOURNAI

Partenaire actif de l'Eurométropole, IDETA a contribué à la poursuite des travaux du Parc Bleu de l'Eurométropole : contribution à la rédaction du livre « Parc Bleu de l'Eurométropole » paru en 2018, participation à la coordination transversale du projet, partenariat dans le projet (micro-projet Interreg) Bluewalks (balades transfrontalières), réalisation de la carte touristique vélo transfrontalière, relais entre l'Eurométropole et les partenaires de Wallonie picarde.

IDETA a également structuré la démarche de « réseau eurométropolitain des écosystèmes numériques » visant à mettre en relation les écosystèmes numériques du territoire. Un partenariat entre EuraTechnologies, le Quartier numérique de Wallonie picarde, Hangar K, au sein de l'Eurométropole.

XI. CREMATORIUM LES BLANCS ARBRES

L'année 2018 s'est clôturée sur un total de 2.183 crémations, soit une moyenne de 7 crémations par jour. Ce résultat est conforme aux prévisions et confirme la pertinence de la décision prise en 2018 d'accroître la capacité d'accueil du site. Une salle de réception supplémentaire a en effet été construite et équipée afin de répondre à la demande croissante de crémations.



52% des crémations ont été précédées d'une cérémonie. La cafétéria a quant à elle été réservée pour 31% des crémations. En termes de destinations des cendres, 13% des crémations sont suivies d'une dispersion sur le site.

Comme les années précédentes, une Journée du Souvenir en mémoire des défunts a été organisée le 31 octobre. Le crématorium a convié les familles et proches des défunts incinérés aux «Blancs Arbres» à commémorer leurs êtres chers au travers d'un moment de recueillement. Au total une centaine de personnes ont participé à cette cérémonie du souvenir.

Une journée porte ouverte a également été organisée ce jour-là afin de promouvoir ses activités. Le public a pu visiter l'infrastructure, et s'informer quant aux différents aspects qui touchent à la crémation (réglementation, préparation des cérémonies, destinations des cendres, installations techniques, etc.).

XII. SERVICES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION



Bilan social

1. Global

A la clôture de l'exercice, l'Agence Intercommunale occupe 72¹ travailleurs dont 6 travailleurs en contrat temporaire (4 CDD et 2 CR) et 66 travailleurs en CDI.

Au cours de l'exercice, nous comptabilisons 66,5 ETP ce qui équivaut en terme d'heures effectivement prestées à 100.415 heures tout au long de l'année.

	Plan stratégique	ETP moyen 2018
ETP Théoriques	68	66,50
ETP réels ²		64,34
ETP disponibles ³		62,24

A la clôture de l'exercice, la répartition de l'effectif (personnes physiques) au niveau du temps de travail et du sexe est la suivante :

	Hommes	Femmes
Temps plein	28	25
Temps partiel	1	18
Total	29	43

Parmi les 19 temps partiels, nous comptons 9 congés thématiques ou interruption de carrière sur base d'un temps plein contractuel.

Au niveau de la répartition des âges au sein de l'intercommunale, la catégorie d'âge la plus importante est celle des 36-45 ans (25 travailleurs), suivie des 46-55 ans (23 travailleurs).

2. Jobistes

Le travail sous statut étudiant représente en 2018 un volume de 1833.13 heures. Le crématorium engage notamment des étudiants à l'année afin de renforcer l'équipe de cafétéria le week-end et pour l'entretien du parc et des abords.

¹ Parmi les 72 travailleurs, nous comptons 2 jobistes

² Les ETP réels tiennent compte des congés thématiques (ex : congé parental, interruption de carrière)

³ Les ETP disponibles tiennent compte des absences de plus d'1 mois et des congés de maternité

3. Intérim

Le crématorium a eu recours cette année à de l'intérim pour un nombre total de 1805,67 heures. Le nombre d'heures est moindre que l'année passée (400 heures en moins) entre autre parce que certains travailleurs intérimaires ont été engagés sous contrat de travail Ideta et ont augmenté l'effectif ETP moyen de l'agence. Les fonctions principalement pourvues par l'intérim sont pour la cafetaria et le nettoyage du crématorium.

Charge nette de rémunération

Eu égard aux différentes formules de couverture des charges salariales (aides à l'emploi, programmes subventionnés,...), la charge nette de rémunération et les taux de couverture par secteur se présentent comme suit :

Secteur	Charges brutes	Récupérations	Charge nette	Taux de couverture
Développement ⁴	2.629.994 €	1.515.729 €	1.114.264 €	58%
Etudes ⁵	588.515 €	18.404 €	570.111 €	3%
Participations	195.063 €	26.062 €	169.000 €	13%
Frais généraux	1.797.716 €	60.117 €	1.737.600 €	3%
Crématorium	469.778 €	1.765 €	468.012 €	0%
Total	5.681.065 €	1.622.077 €	4.058.988 €	29%

Comparativement à 2017, nous constatons que pour une charge brute quasi équivalente, les récupérations ayant été beaucoup plus importantes (+654.473 €), nous avons donc une charge nette moindre (-618.519 €). Le taux de couverture est d'ailleurs de 12% plus élevé. Il est à noter que le taux de récupération est le plus élevé de ces cinq dernières années et que la charge nette est quant à elle la plus basse.

Les aides à l'emploi dont l'Agence a pu bénéficier, au cours de l'exercice 2018, se présentent comme suit :

Type d'aide	Nombre d'ETP concernés	Aides directes reçues	Réductions ONSS obtenues
APE	3	57.773,73€	33.871,5€
ACTIVA	1	1.000€ d'allocation de travail directement versés au travailleur	4.000€

⁴ secteur subventionné sur la partie économique

⁵ secteur subventionné sur la partie tourisme, économique. partie aménagement non couverte

Les aides à l'emploi sont relatives aux APE (pour une valeur totale de 19 points sur 3 ETP). Il est à noté que nous devrions bénéficier de subvention AViQ suite à l'engagement d'un travailleur ayant une reconnaissance AViQ.

Affectation des ressources

DIRECTION	ETP 2017	ETP 2018
SGENG	16,5	16,6
DSE	19,2	19
DDTSC	7,2	7,2
DEPE	16,2	16.4
CREMA	6,9	7,3
	66	66,5

Les chiffres tiennent compte des affectations comptables mais par contre ne comprennent pas les ressources mises à disposition des filiales Maison du tourisme de Wallonie picarde, HUB creatif et Entreprendre.wapi qui sont des entités différentes avec des numéros d'entreprise, commissions paritaires et organes de gestion différents.

Recrutements et départs

Au cours de l'exercice, 29⁶ entrées temps plein et 7 entrées en temps partiel ont été enregistrées contre 28 sorties temps pleins et 9 sorties temps partiel.

Hormis les jobistes, nous relevons plus spécifiquement l'engagement de 2 travailleurs pour le crématorium en CDD⁷, et ½ temps CDI administratif. Pour les autres secteurs, 3 travailleurs en CDI ont été engagés (2 temps plein CDI à la DEPE et 1 CDI ½ temps aux services généraux – comptabilité).

Au niveau des sorties, 2 travailleuses ont fait le choix de démissionner (cellule Energie, services généraux), 2 CDD n'ont pas été renouvelés au crématorium (une partie du temps de travail étant liée à un contrat de remplacement, un licenciement a dû être effectué) et nous avons également dû y procéder au licenciement d'un travailleur en CDI.

Formation continue

	Femmes	Hommes
Nombre	34	12
Heures utilisées	519.25	213,13
Masse salariale	14.209,16 €	7.272,21 €
Coût formations	10.683,28 €	4.455,22 €
Coût total	24.892,44 €	11.727,46 €

⁶ Ces chiffres incluent les contrats étudiant du crématorium et de la période juillet-août

⁷ Un CDD temps plein pour l'équipe technique et un CDD temps partiel pour la cafeteria/nettoyage

XIII. ANNEXES

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées).

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004 :

"Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.

Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux."

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1°. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2°. est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3°. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4°. est manifestement abusive ou répétée;
- 5°. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.

L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1°. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2°. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3°. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'État, coordonnées par Arrêté Royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'État est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 0,50 à 2,50 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.

Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur.

Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,50 euro par copie supplémentaire.

Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 2 euros + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 1,50 euro par copie supplémentaire.

Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur : sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.

L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1°. est formulée de façon manifestement trop vague;
- 2°. peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur;
- 3°. peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.